



DECISION N° 2022-683

**Marché Subséquent n°1 de l'accord-cadre 2022-152
concernant le Groupement de commandes relatif à
la fourniture d'électricité pour la période de
septembre 2022 à août 2025**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

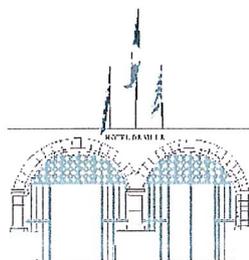
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT.

Vu la délibération en date du 12 Février 2015, relative à l'**Achat d'Electricité**, par laquelle a été constitué un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, composé de la Ville de Perpignan (coordonnateur du groupement), Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine, l'ESH Perpignan Habitat Méditerranée, l'EPCC Théâtre de l'Archipel, le Centre Communal d'Action Sociale de Perpignan, la Régie du Palais des Congrès et des Expositions, la Régie du Parking Arago et le Comité des Œuvres Sociales de la Ville.

Vu la décision en date du 30 juin 2022 par laquelle, Monsieur le Maire a approuvé la procédure de l'accord-cadre du groupement de commandes et a décidé de signer le marché avec la société **ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)**, Direction Régionale Commerce Méditerranée, 7 rue André Allar, 13 015 MARSEILLE

Considérant que le présent marché subséquent résulte d'un accord-cadre conclu avec un titulaire avec montant maximum et passé selon l'appel d'offres ouvert tels que définis lors de chaque remise en concurrence aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à 2162-14 du Code de la commande publique.



Le présent marché comprend un lot unique estimé comme suit :

- Estimation : 5 958 333,33 € HT par an
- Montant maximum annuel : 10 000 000 € HT
- Estimation de la Simulation de consommation : 18 000 000 € HT
- Variante exigée : Prix de la fourniture d'électricité fixe sur la durée totale du marché : 16 666 666,66 € HT

Le dossier relatif au marché subséquent a été envoyé au titulaire de l'accord-cadre le 08 juillet 2022 via la plateforme AWS, fixant la date limite de remise des offres au 21 juillet à 13h45 dernier délai.

Une offre a été réceptionnée dans les délais, et étant conforme administrativement, il a été procédé à l'examen et à l'analyse de l'offre selon les documents présentés en annexe.

Critères de jugement des offres:

Critères	Pondération
1-Prix des prestations - Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	70.0 %
2-Valeur technique appréciée selon le mémoire technique- Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	30.0 %

Le prix sera obtenu en additionnant :

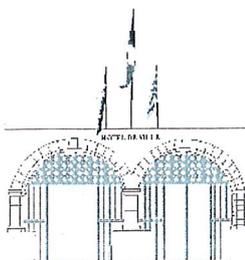
- Le coût de l'abonnement pour tous les points de livraison
- Le produit consommation en Kwh de l'année 2021 par prix unitaire du Kwh
- Le coût d'acheminement par sites renseignés (Tableaux de simulation)
- Les taxes et charges applicables et leurs modalités d'application

La note relative à la valeur technique, obtenue pour l'attribution de l'accord-cadre sera reprise pour l'attribution du marché subséquent affectée du coefficient de 30%.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De retenir après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées présentée pour le marché subséquent n°1 relatif à la fourniture d'électricité pour la période de septembre 2022 à août 2025- Groupement de commandes, la société **ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)**, Direction Régionale Commerce Méditerranée, 7 rue André Allar, 13 015 MARSEILLE, pour un montant de l'offre de base de 7 816 263,63 € HT.



ARTICLE 2 :

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS, en date du 21 juillet 2022, que son offre a été retenue.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

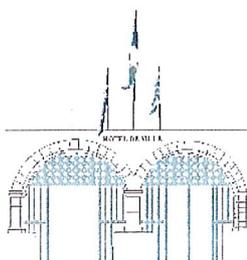
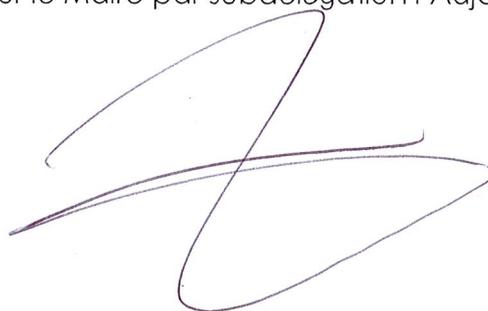
Fait à Perpignan, le 29 JUIL. 2022

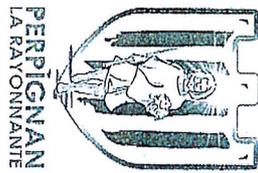
ID Télétransmission : 066-216601369 20220729_160175_A0-1-1

Accusé reçu le : 29 JUIL. 2022

Affiché le : 29 JUIL. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





MARCHE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE SEPTEMBRE 2022 – AOUT 2025

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Direction

DMP

Service

EGE

N° de consultation MARCO:

22MDMPA031

TYPE DE PROCEDURE

APPEL OFFRES

Marché de:

Fourniture

Date de publication:

28/04/2022

Date limite de réception des offres:

03/06/2022

Nombre de lots et intitulés des lots:

LOT UNIQUE

Nombre de plis reçus

1 pli

Date ouverture des plis:

10/06/2022

Candidatures non admises:

RAS

PERPIGNAN LE 29 JUL 2022



Pour le Maire,
Par subdélégation
l'Adjoint

François DUSSAUBAT

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

MARCHE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE SEPTEMBRE 2022 - AOUT 2025

Opération		MARCHE FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LA PERIODE SEPTEMBRE 2022 - AOUT 2025	
LOT UNIQUE	Estimation € HT offre de base	5 958 333,33 €	
	Estimation € HT variante	16 666 666,66 €	
Critères de sélection	Prix	coefficient : 70%	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	Valeur technique	coefficient : 30%	calcul : (1-note/10) x 0,3

1) Prix

CANDIDATS	Montant des Offres € HT		Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,7
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après vérification	
EDF offre de base	7 816 263,63	7 816 263,63	0,461
EDF Variante	15 942 769,70	15 942 769,70	0,939
Moyenne des Offres		11 879 516,67	

2) Valeur technique (notes à attribuer et motiver angle suivant)

CANDIDATS	Critères					NOTE		Note pondérée calcul : (1-note/10) x 0,3
	Relation client / fournisseur (35 points)	Qualité de l'outil pour faciliter la gestion et le pilotage des contrôles (30 points)	Accompagnement dans la démarche de développement d'énergie renouvelable (20 points)	Modalités de rattachement et/ou de retrait de points de livraison en cours de marché (10 points)	Gestion des relations avec le GRD (5 points)	/100	/10	
EDF offre de base	35,00	30,00	5,00	10,00	5,00	85,00	8,50	0,045
EDF Variante	35,00	30,00	5,00	10,00	5,00	85,00	8,50	0,045

Vérification des offres:

RAS

Offres suspectées d'être anormalement basses: RAS

Offres irrégulières, inacceptables ou
inappropriées RAS

Conclusion: RAS

Déroulement de l'analyse:

Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère				Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique	Classement		
EDF offre de base	0,461	1	0,045	1	0,506	1
EDF Variante	0,939	2	0,045	1	0,984	2

Proposition : On propose de retenir l'offre de base de EDF

	Signature directeur	Signature du Maire, Pour le Maire, Maire Délégué, Jacques PALACIN
--	---------------------	---

ARGUMENTAIRE DE L'EVALUATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

L'analyse a été réalisée au regard :

- du mémoire technique
- du cadre de mémoire technique
- des fiches techniques
- des échantillons
- d'autres documents :

X					
---	--	--	--	--	--

LOT	Critère 1 : Relation client / fournisseur (35 points sur 100)	Critère 2 : Qualité de l'outil pour faciliter la gestion et le pilotage des contrats (30 points sur 100)	Critère 3 : Accompagnement dans la démarche de développement d'énergie renouvelable (20 points sur 100)	Critère 4 : Modalités de rattachement et/ou de rattachement de points de livraison en cours de marché (10 points sur 100)	Critère 5 : Gestion des relations avec le GRD (5 points sur 100)	Note /100
1	<p>commentaire</p> <p>Un interlocuteur commercial privilégié basé à Rivesaltes Mise en place de réunions trimestrielles pour un bilan des consommations Conseils dans l'optimisation des prix durant la durée du marché</p>	<p>commentaire</p> <p>Dialége permet: - d'avoir un historique des consommations sur 3 ans sur chaque site - un accès aux détails constructifs de chaque site - de visualiser le graphique de consommation de chaque site - de configurer des alertes - d'accéder aux factures</p>	<p>commentaire</p> <p>L'entreprise explique comment elle est impliquée dans le développement d'énergie renouvelable, mais elle ne dit pas comment elle compte accompagner les différents membres du groupement dans la démarche de développement d'énergie renouvelable</p>	<p>commentaire</p> <p>L'entreprise assure l'ensemble des démarches pour l'ajout ou retrait de site dans la limite de 10% du montant initial du marché, et sans limite concernant les branchements provisoires.</p>	<p>commentaire</p> <p>Les demandes sont à formuler 31 jours minimum avant la date soumise, le conseiller clientèle fait passer la demande au GRD sous 48h, et tient au courant de l'avancement le membre du groupement concerné</p>	85,00